

Thourotte, le 30 Mai 2023

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 22 MAI 2023 A 18H00**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie

LISTE DES DELIBERATIONS

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a adopté :

- o Les Comptes Financiers Uniques 2022 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités, du budget rattaché Tourisme et du budget annexe SPANC.
- o L'affectation des résultats du budget général 2022 comme énoncé ci-après :
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 7 275 299.00 € ,
 - Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 2 304 201.00 € ,
 - Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé : 490 000.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget annexe de la pépinière 2022 comme énoncé ci-après :
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 239 886.00 €,
 - Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 158 938.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget Tourisme 2022 comme énoncé ci-après :
 - Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 88 807.00 €,
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 197 419.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget annexe SPANC 2022 comme énoncé ci-après :
 - Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 2002.00 €.
- o Les décisions modificatives N°1/2023 pour le budget général, n°1/2023 du budget annexe pépinière d'entreprises, N°1/2023, du budget Tourisme N°1/2023 du budget SPANC,

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a adopté :

- o La modification des emplois suite à avancement de grade, à savoir :
au 1^{er} juin 2023 :

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi de rédacteur à temps complet	1 emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint administratif à temps complet	1 emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint techniques principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité:

- o La signature de la convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire a également :

- Validé le soutien de la CC2V à la réouverture de la Boulangerie de Chevincourt

Le Président,



P. CARVALHO

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
30 mai 2023 (Voie
électronique)
Publication le 30 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 24
- * VOTANTS : 28

Objet :
Compte Financier
Unique 2022 – Budget
général

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_1-DE Reçu le 30/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023****OBJET : Compte Financier Unique 2022 – Budget Général**

2023/05/01

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 autorisant la candidature de la CC2V pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 pour le budget principal et les budgets annexes et précisant que pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

ANNEXE FINANCIERE

Note de synthèse

Comptes Financiers Uniques 2022 des budgets de la CC2V

Le compte financier unique a vocation à se substituer en 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif établi par l'ordonnateur et le compte de gestion établi par le comptable public.

La candidature de la Communauté de Communes des Deux Vallées ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la CC2V et le Service de Gestion Comptable de Compiègne ont produit dès 2023 pour l'exercice 2022, un compte financier unique.

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux.

1 - L'exécution du budget principal 2022

Le CFU permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives.

A. Fonctionnement.

🇫🇷 Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 76.89 % et se décline ainsi

Dépenses fonctionnement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
011 - fournitures et services	5 187 669 €	4 170 670 €	80,40%
012 - charges de personnel	2 400 107 €	2 155 321 €	89,80%
014 - atténuations de produits	600 500 €	600 500 €	100,00%
65 - charges de gestion courante	2 942 798 €	1 641 834 €	55,79%
66 - charges financières	10 000 €	9 432 €	94,32%
67 - charges exceptionnelles	500 €	138 €	27,60%
68 - dotations semi-budgétaires	15 000 €	- €	0,00%
Total dépenses fonctionnement	11 156 574 €	8 577 895 €	76,89%



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 4 170 670 €. Il comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication et la gestion des déchets. Cette dernière activité représente 70 % du chapitre.

On constate une hausse de 8 % par rapport à 2021 soit + 310 000 €

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 2 155 321 € reflétant une augmentation de 4 % par rapport à 2021 soit 94 086 €. On peut constater une baisse de la masse du personnel titulaire à contrario de la masse du personnel contractuel

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement de produits à l'Etat à hauteur de 600 500 €. Il s'agit de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal et à la contribution pour le redressement des finances publiques.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » globalise un montant de 1 641 834 €.

Il est constitué principalement de:

- la contribution au SDIS pour 898 112 €
- les subventions aux organismes (association, collèges et communes) à hauteur de X €
- Participation au fonctionnement de l'Office de Tourisme Noyonnais : 96 389 €.
- Participation actions inter-territoire 85 000 € (Pays Sources et Vallées)
- Subventions versées aux particuliers : 80 533 €

La mise en place de la nomenclature M57 a transféré des articles du chapitre 67 au chapitre 65. Les subventions versées aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation des habitats vétustes sont désormais mandatées dans ce chapitre.

En neutralisant le transfert d'article, le chapitre 65 connaît une augmentation de 285 884 € par rapport à 2021.

Le chapitre 66 « charges financières » s'élève à 9 432 €. Cela concerne le remboursement des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est arrêté au montant de 138 €. Il correspond à des écritures d'ordre comptables.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 99,49 %

Recettes fonctionnement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
013 - remboursement RH	56 210 €	92 723 €	164,96%
70 - produits de service	516 630 €	566 404 €	109,63%
73 - impôts et taxes	2 978 766 €	2 707 662 €	90,90%
73 - fiscalité	2 876 584 €	2 906 095 €	101,03%
74 - dotations, subventions	2 690 877 €	2 785 780 €	103,53%
75 - produits de gestion courante	3 300 €	3 301 €	100,03%
76 - produits financiers	- €	- €	
77 - produits exceptionnels	- €	13 766 €	
Total recettes fonctionnement	9 122 367 €	9 075 731 €	99,49%

Le chapitre 013 fait mention des remboursements de l'assurance de la CC2V dans le cadre d'arrêts maladie des agents.

Le chapitre 70 « produits de services » correspond à la participation des usagers pour les différents services proposés par la Communauté de Communes (ALSH, séjour jeunesse, redevance des ordures ménagères pour les entreprises, revente de matériaux dans le cadre de la gestion de l'environnement). Il s'élève à 566 404 €. Ces produits sont en hausse de 12 % par rapport à 2021 soit 63 704 €.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 2 707 662 € en 2022.

La fraction de TVA s'élève comptablement à 1 633 109 € en 2022 contre 1 783 144 € en 2021. La notification de fraction de TVA d'un montant de 1 955 820 € a été amputée de 322 711 € (second prélèvement de la CRFP).

Le chapitre 74 « dotations et subventions » affiche un montant de 2 785 780 €. Les subventions proviennent du soutien de la CAF pour la participation aux activités jeunesse et de divers organismes pour le soutien à l'environnement.

Les compensations de taxes foncières, taxes d'habitation et CET représentent 51 % du chapitre 74 soit 1 436 518 €. En hausse de 7% par rapport à 2021.

- Versement de la CAF : 13 %
- Versement DGF : 16 %
- Soutien à l'environnement : 17 %

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » résulte du reversement de 13 750 € de la région Haut de France. Il s'agit du fonds de relance pour les entreprises non consommé et versé en 2020.

B. Investissement.

Les dépenses :

Dépenses investissement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
16 - emprunt et caution	165 000 €	158 958 €	96,34%
20 - logiciels	- €	- €	
21 - matériel informatique	27 058 €	28 878 €	106,73%
21 - matériel divers	14 930 €	18 049 €	120,89%
21 - matériel de voirie	68 600 €	29 610 €	43,16%
21 - matériel de transport	36 000 €	- €	0,00%
22 - mobilier	20 205 €	13 956 €	69,07%
21 - terrains et immeubles	389 792 €	16 667 €	4,28%
23 - Construction CSNE	500 000 €	- €	0,00%
Prog 107 - Construction piscine intercommunale	7 710 407 €	568 577 €	7,37%
Prog 105 - Desserte industrielle Ribécourt Dreslincourt	50 000 €	- €	0,00%
238 - Avances sur travaux	10 000 €	- €	0,00%
45 - Voie de raccordement zone croix rouge	6 305 €	- €	0,00%
Total dépenses investissement	8 998 297 €	834 695 €	9,28%

L'unique emprunt de la CC2V présente un remboursement en capital de 158 958 € et se termine en juin 2029.


L'achat de matériel informatique concerne essentiellement l'acquisition du serveur de l'administration générale.

Un budget de 38 000 € a été mis à la disposition de la Cité des Bateliers pour l'achat d'écran interactif, de dispositif d'écoute sonore, de borne tactile, d'installation de cellule de détection pour la cabine ascenseur et l'acquisition d'une timonerie.

Le service environnement a acquis des bacs à déchets et des cartes de déchetterie pour un montant de 20 000 €. Un mobilier de balisage à hauteur de 11 300 € a été installé aux chemins de randonnée de St Léger aux bois. Le matériel résiduel consiste en l'achat d'équipement pour espaces verts et de fournitures pour les collèges.

Le programme de la future piscine communautaire représentant 85 % du budget, le montant des dépenses courantes d'investissement est donc très restreint.

Les missions de conducteur d'opération-SAO et de coordination- Bureau Véritas représentent le solde à payer sur le programme de la Desserte industrielle de Ribécourt Dreslincourt

 **Les recettes :**

Recettes investissement	Budget 2022	CA 2022	% d'exécution
024 - Vente	- €	- €	
10 - FCTVA	514 008 €	296 865 €	57,75%
Opérations sous mandat (voie raccordement)	39 000 €	- €	0,00%
1068 - excédent 2021	631 651 €	631 651 €	100,00%
13 - subventions	180 786 €	20 786 €	11,50%
238 - avances	10 000 €	- €	0,00%
27 - prêts	200 000 €	- €	
Total recettes investissement	1 575 445 €	949 302 €	60,26%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 60.26 %

On peut constater qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2022.

Le Fonds de Compensation de TVA s'élève à 296 865 €, il est essentiellement dû à un rattrapage manuel des sommes mandatées pour la construction de la piscine de 2017 à 2020. Ce dernier fait suite à l'automatisation du FCTVA par la sous-préfecture au 1^{er} trimestre 2022.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2022, les conséquences de l'automatisation entraînent la prise en charge des dépenses d'honoraires de travaux de marché public avant commencement des travaux physiques. Ainsi, les dépenses d'honoraires et l'achat des terrains n'ayant jamais pu être soumis à déclaration, ont fait l'objet d'un recours distinct entraînant une régularisation de 200 000 €.

Une subvention de 20 786 € a été versée par la Région Haut de France pour les travaux de la desserte de Ribécourt Dreslincourt.

2 – L'équilibre général

ÉQUILIBRES FINANCIERS en milliers d'euros	CA 2021	CA 2022
Dépenses de gestion	7830	8569
frais de personnel (c/012)	2061	2155
autres dépenses de gestion (c/011-65-014)	5756	6414
Dotations pour dépréciation	13	0
Recettes de fonctionnement	9014	9062
dotations de fonctionnement et subvention (c/74)	2642	2786
fiscalité locale	2488	2906
Impôts et taxes	3337	2708
autres recettes de fonctionnement (c/70-75-013)	547	662
ÉPARGNE DE GESTION	1184	493
intérêt de la dette (c/66)	7	9
charges exceptionnelles (c/67 sf 67441)	57	0
produits exceptionnels (c/77)	8	14
produits financiers (c/76)	0	0
ÉPARGNE BRUTE	1128	498
remboursement en capital (hors RA) (c/16)	159	159
ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE	969	339
Dépenses d'investissement	418	676
acquisitions (c/20-21)	123	107
travaux (c/23)	95	569
Opérations sous mandat	0	0
Prêts accordés	200	0
Dépenses financières exceptionnelles (c/10-13-26-27-19)		
Recettes d'investissement	346	318
FCTVA (c/10222)	77	297
dotations, fond divers et réserve (c/10 sf 1068 et 10222)	0	0
immo corpo et incopo (c/20-21)	25	0
Opérations sous mandat	230	0
remboursement de prêts (c/27)	0	0
subventions d'investissement (c/13)	14	21
Capacité ou besoin de financement	897	-19
Emprunt (hors refinancement de dette) (c/16)	0	
Variation du fonds de roulement	897	-19
Solde de l'année N-1	9192	10 089
RÉSULTAT DE CLÔTURE (Fonds de roulement)	10 089	10 070

les recettes réelles sont supérieures aux dépenses réelles et dégagent un excédent de fonctionnement.
L'épargne doit couvrir les intérêts de la dette (7 K €)

Capacité d'autofinancement : couvre en totalité le remboursement d'emprunt (159 K €) et certaines dépenses d'équipement

Epargne disponible pour l'équipement brut
Elle mesure la capacité de la CC2V à financer les dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Elle est assimilée à la capacité d'uatofinancement nette (CAFN)

Les dépenses d'investissement font apparaitre un besoin de financement en 2022.

Le besoin en fonds de roulement est financé par un fonds de roulement positif depuis plusieurs années (financement essentiellement sur fonds propres)

3 – Les résultats

L'exécution budgétaire 2022 se présente ainsi :

✓ Budget principal CC2V

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	8 681 529,84 €	9 075 731,71 €
	Investissement	834 696,64 €	1 052 936,10 €
Reports 2021	Fonctionnement		2 400 000,08 €
	Investissement		7 057 059,70 €
Total		9 516 226,48 €	19 585 727,59 €

Le résultat de clôture de la collectivité est de 10 069 501,11 €

Restes à réaliser 2022	Investissement	7 616 956,00 €	616 143,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	8 681 529,84 €	11 475 731,79 €
	Investissement	8 451 652,64 €	8 726 138,80 €
Total		17 133 182,48 €	20 201 870,59 €

Le résultat de clôture cumulé aux restes à réaliser est de 3 068 688,11 €. (résultat possible si tous les travaux engagés étaient payés à la date d'aujourd'hui)

✓ Budget Pépinière d'entreprises

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	62 780,47 €	50 967,12 €
Investissement	13 365,00 €	36 549,41 €
Total	76 145,47 €	87 516,53 €
Report 2021 fonctionnement	147 123,88 €	- €
Report 2021 Investissement	- €	216 701,90 €
Résultat cumulé	223 269,35 €	304 218,43 €

Les recettes de fonctionnement proviennent des revenus de location d'ateliers et de bureaux. Les charges de fonctionnement sont destinées à l'entretien des locaux et les charges de combustibles et d'énergie.

En investissement, les sommes allouées correspondent aux opérations d'ordre et au résultat antérieur au 001 en recettes.

- Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 80 949.08 €

✓ Budget Parc d'activités des Deux Vallées

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 680,00 €	11 680,00 €
Investissement	5 840,00 €	5 840,00 €
Total	17 520,00 €	17 520,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont honoré des frais d'expropriation à hauteur de 5 840 €.

- Le budget parc des deux vallées présente un résultat nul.

✓ Budget Bateau Promenade

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	163 972,89 €	352 711,50 €
Investissement	41 777,00 €	76 369,75 €
Total	205 749,89 €	429 081,25 €

Report 2021 fonctionnement	277 544,85 €	- €
Report 2021 Investissement	- €	162 826,72 €

Résultat cumulé	483 294,74 €	591 907,97 €
-----------------	--------------	--------------

Les charges réelles de fonctionnement se décomposent ainsi :

- Chapitre 011 charges à caractère général: 26 572 €
- Chapitre 012 charges de personnel : 60 945 €

Les recettes réelles de fonctionnement présentent 68 934 € de produits de prestations de service (activité liée au Bateau Promenade) et une subvention de 242 000 € induite du budget principal de la CC2V.

➤ **Le budget Bateau Promenade présente un excédent de clôture de 108 613.23 €.**

✓ Budget SPANC

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	657,00 €	1 870,90 €
Investissement	- €	- €
Total	657,00 €	1 870,90 €
Report 2021 fonctionnement	- €	788,27 €
Report 2021 Investissement	- €	- €
Résultat cumulé	657,00 €	2 659,17 €

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont liées aux redevances des usagers

➤ Le budget SPANC présente un excédent de clôture de 2002.17 €.

Résultats cumulés :

CC2V :	10 069 501.11 €
Pépinière d'entreprises :	80 949.08 €
Parc des Deux Vallées :	0 €
Bateau Promenade :	108 613.23 €
SPANC :	2 002.17 €
TOTAL	10 261 065.59 €

4 – Les affectations de résultat

✓ Budget principal CC2V

Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement	7 275 299 €
Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	2 304 201 €
Article 1068 fonction 01 : excédent de fonctionnement capitalisé	490 000 €

✓ Budget Pépinière d'entreprises

Article 001 f 01 : excédent d'investissement	239 886 €
Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	158 938 €

✓ Budget Parc d'activités des Deux Vallées

Résultat nul

✓ Budget Bateau Promenade

Article 002 fonction 01 : déficit de fonctionnement	88 807 €
Article 001 f 01 : excédent d'investissement	197 419 €

✓ Budget SPANC

Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement	2 002 €
--	---------

Accusé de réception en préfecture

060-246000772-20230522-22mai2023_1-DE

Reçu le 30/05/2023



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
30 mai 2023 (Voie
électronique)
Publication le 30 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 24

* VOTANTS : 28

Objet :
Compte Financier
Unique 2022 – Budget
annexe pépinière
d'entreprises

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_2-DE Reçu le 30/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Compte Financier Unique 2022 – Budget Annexe pépinière d'entreprises

2023-05-02

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 autorisant la candidature de la CC2V pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 pour le budget principal et les budgets annexes et précisant que pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
30 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 30 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 24

* VOTANTS : 28

Objet :

**Compte Financier
Unique 2022 – Budget
annexe Parc d'activités
des Deux Vallées**

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_3-DE Reçu le 30/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

**OBJET : Compte Financier Unique 2022 – Budget
Annexe Parc d'activités des Deux Vallées**

2023-05-03

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 autorisant la candidature de la CC2V pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 pour le budget principal et les budgets annexes et précisant que pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
30 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 30 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 24
- * VOTANTS : 28

Objet :
Compte Financier
Unique 2022 – Budget
rattaché Tourisme et
Patrimoine

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_4-DE Reçu le 30/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Compte Financier Unique 2022 – Budget Rattaché Tourisme et Patrimoine

2023-05-04

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 autorisant la candidature de la CC2V pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 pour le budget principal et les budgets annexes et précisant que pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
30 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 30 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 24

* VOTANTS : 28

Objet :
Compte Financier
Unique 2022 – Budget
annexe SPANC

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur André BONNETON, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-
22mai2023_5-DE Reçu le 30/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Compte Financier Unique 2022 – Budget Annexe SPANC

2023-05-05

Le Conseil Communautaire,

Sous la présidence de Monsieur BONNETON André,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 1^{er} juin 2021 autorisant la candidature de la CC2V pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2022 pour le budget principal et les budgets annexes et précisant que pendant la période d'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Vu la convention entre la CC2V et l'Etat signée le 6 décembre 2021.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2022, établi par Monsieur CARVALHO, Président, et Monsieur RAMON, chef du service de gestion comptable, qui peut se résumer ainsi (annexe jointe).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned to the right of the printed name P. CARVALHO.

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Affectation des
résultats 2022 – Budget
Général

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_6-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Affectation des résultats 2022 - Budget Général

2023-05-06

Le Conseil Communautaire,

Après avoir approuvé, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour le budget général.

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats 2022 comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement :
7 275 299.00 €

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement :
2 304 201.00 €

Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé :
490 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie
électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Affectation des
résultats 2022 – Budget
annexe pépinière
d'entreprises

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_7-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe pépinière d'entreprises

2023-05-07

Le Conseil Communautaire,

Après avoir approuvé, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour le budget annexe pépinière d'entreprises.

Vu l'avis du Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats 2022 comme énoncé ci-après :

Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement :	239 886.00 €
Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement :	158 938.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie
électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Affectation des
résultats 2022 – Budget
rattaché Tourisme et
Patrimoine

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_8-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

**OBJET : Affectation des résultats 2022 - Budget Rattaché
Tourisme et Patrimoine**

2023-05-08

Le Conseil Communautaire,

Après avoir approuvé, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour le budget « Tourisme et Patrimoine ».

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats 2022 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 88 807.00 €
Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 197 419.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,




P. CARVALHO.

2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie
électronique) 23 mai 2023
Publication le
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Affectation des
résultats 2022 – Budget
annexe SPANC

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-
20230522-22mai2023_9-DE Reçu le 23/05/2023

2023/

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe SPANC

2023-05-09

Le Conseil Communautaire,

Après avoir approuvé, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 pour le budget annexe du SPANC.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats 2022 comme énoncé ci-après :

Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 2 002 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

2023/

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie
électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Décision Budgétaire
Modificative N°1 –
Budget général

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-
22mai2023_10-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023****OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget Général**

2023-05-10

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

BUDGET PRINCIPAL CC2V

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Prog 107 piscine communautaire	159 836 €	001 f 01 excédent d'investissement	7 275 299 €
		1068 f 01 excédent de	
Projets CSNE	100 000 €	fonctionnement capitalisé	490 000 €
2131 Bâtiment AG	10 000 €	1641 f 01 emprunt	-7 496 395 €
		021 f 01 virement section de	
2051 Logiciel AG	5 000 €	fonctionnement	12 932 €
2158 Autres matériel de voirie	7 000 €		
total	281 836 €	Total	281 836 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 f 01 virement section d'investissement	12 932 €	002 f 01 excédent antérieur	2 304 201 €
65738 Subv de fonctionnement budget annexe Parc des Deux Vallées	937 479 €	73112 CVAE	-350 000 €
65738 Subv de fonctionnement budget annexe Pépinière d'entreprises	178 951 €	7352 Fraction CVAE	435 456 €
65738 subv de fonctionnement budget annexe Tourisme Patrimoine	410 000 €	741124 DGF interco	-1 747 €
60632 EAU	2 000 €	741126 DGF compensation	-5 648 €
611 COL	700 000 €		
6135 Location suppl bus	6 000 €		
61358 AG Location mobilière	1 200 €		
615221 AG	53 000 €		
615221 DEC	4 000 €		
61551 DEC	2 000 €		
6156 URB	2 200 €		
6262 AG	1 500 €		
6455 Assurance du personnel	23 000 €		
66111 Intérêts	10 000 €		
64111 traitements	38 000 €		
total	2 382 262 €	Total	2 382 262 €

TOTAL GENERAL

2 664 098 €

TOTAL GENERAL

2 664 098 €

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-20230522-2
2mai2023_10-DE
Reçu le 23/05/2023



2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Décision Budgétaire
Modificative N°1 –
Budget annexe
pépinière d'entreprises

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-
22mai2023_11-DE Reçu le 23/05/2023

2023/

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget annexe pépinière d'entreprises

2023-05-11

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

BUDGET ANNEXE TOURISME ET PATRIMOINE

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2111 Terrains CM	50 000 €	001 excédent d'investissement	197 419 €
2183 matériel informatique CB	2 470 €		
2188 autres bien mobiliers CB	7 100 €		
2131 travaux timonerie	50 000 €		
2131 Travaux CB	102 500 €	021 f 01 virement section de fonctionnement	14 651 €
total	212 070 €	Total	212 070 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
002 Déficit de fonctionnement	88 807 €	774 Subvention d'équilibre	160 862 €
023 f 01 virement section d'investissement	14 651 €		
6063 petit matériel MT	3 000 €	7473 Subv département MT	6 000 €
6063 matériel CB / BP	3 168 €		
611 contrat de prestation MT	17 000 €	74751 Subvention autres CC MT	9 534 €
6232 fête et cérémonie MT	500 €		
6238 publication MT	8 000 €		
658 gestion diverse MT	6 000 €		
6132 location immobilière BP	2 000 €		
61558 entretien de bien BP	8 300 €		
6061 fourn. Énergétiques CB	6 270 €		
6281 Cotisatio VNF	2 700 €		
6743 Subv Machedontoise	16 000 €		
total	176 396 €	Total	176 396 €

TOTAL GENERAL

388 466 €

TOTAL GENERAL

388 466 €

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-20230522-22m
ai2023_12-DE
Reçu le 23/05/2023



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Décision Budgétaire
Modificative N°1 –
Budget rattaché
Tourisme et Patrimoine

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Communauté de Communes des Deux Vallées**Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023**

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – Budget rattaché Tourisme et Patrimoine

2023-05-12

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P.CARVALHO

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
21321 Immeuble de rapport	239 886 €	001 f 01 excédent d'investissement	239 886 €
total	239 886 €	Total	239 886 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
002 Déficit de fonctionnement	158 938 €	757 Subvention d'équilibre	166 838 €
60621 Combustible	1 000 €		
61358 Location mobilière	1 100 €		
615221 Entretien bâtiment	2 800 €		
6541 Créances non valeur	3 000 €		
total	166 838 €	Total	166 838 €

TOTAL GENERAL

406 724 €

TOTAL GENERAL

406 724 €

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-202305
22-22mai2023_11-DE
Reçu le 23/05/2023



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LACOMMUNAUTE DE COMMUNES
DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Décision Budgétaire
modificative N°1 -
SPANC

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_13-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Décision Budgétaire Modificative n°1 – SPANC

2023-05-13

Le Conseil Communautaire,

Vu le Budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu les propositions de virements et d'ajustements de crédits détaillés dans le projet de décision modificative, ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO

BUDGET ANNEXE SPANC

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
NEANT			
total	-00 €.	Total	-00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
611 Contrat prestation	1 001 €	002 Excédent de fonctionnement	2 002 €
6218 Autre personnel extérieur	1 001 €		
total	2 002 €	Total	2 002 €
TOTAL GENERAL	2 002 €	TOTAL GENERAL	2 002 €

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-20230522-
22mai2023_13-DE
Reçu le 23/05/2023



DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Modification du
tableau des emplois
suite à avancement de
grade

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_14-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

2023-05-14

Vu le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023,
 Vu les lignes directrices de gestion établies par la Communauté de Communes

Monsieur le Président,

PROPOSE de transformer les emplois suivants au 1^{er} juin 2023:

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi de rédacteur à temps complet	1 emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint administratif à temps complet	1 emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint techniques principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet

Le Conseil Communautaire,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Président
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité

DECIDE de transformer les emplois suivants au 1^{er} juin 2023

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi de rédacteur à temps complet	1 emploi de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint administratif à temps complet	1 emploi d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe à temps complet

1 emploi d'adjoint techniques principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet
--	---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



P. CARVALHO.

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

- * EN EXERCICE : 32
- * PRESENTS : 25
- * VOTANTS : 29

Objet :
Signature d'une
convention relative au
cofinancement des
actions communes
Musée Territoire 14/18
– année 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_15-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Signature d'une convention relative au cofinancement des actions communes Musée Territoire 14/18 – Année 2023

2023 -05-15

Monsieur le Président rappelle que le Musée Territoire 14-18, structuré autour de l'ancienne ligne de front entre la Somme et la Marne, est un projet commun de valorisation du patrimoine hérité de la Grande Guerre mené par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale situés dans l'Oise et dans l'Aisne. Ce partenariat se concrétise par la mise en œuvre de projets communs grâce à la mutualisation des compétences et des financements.

Son programme d'actions annuel ainsi que les modalités de financement de celui-ci doivent être définis dans une convention annuelle d'objectifs et de moyens, mené en commun par les 7 EPCI partenaires.

La présente convention présente le programme d'actions qui seront menées en commun par les 7 EPCI partenaires durant l'année 2023 ainsi que le financement de celles-ci.

En 2023, le Musée Territoire 14-18 souhaite réaliser quatre missions :

- La finalisation du site internet
- Les projets de coordination
- Accompagner le projet évènementiel
- La finalisation du concours photos

Il est demandé de bien vouloir :

- Approuver la convention de programmation 2023 du Musée Territoire 14-18,
- Autoriser le Président à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,
Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18 pour les années 2020-2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2023 du Musée Territoire 14-18.

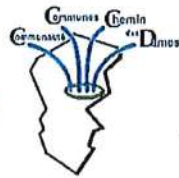
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le Musée Territoire, jointe en annexe, et à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,



R. CARVALHO.



**Convention annuelle relative au co-financement des actions
communes du Musée Territoire 14-18**

Programmation 2023 du Musée Territoire 14-18

Vu la convention cadre relative au Musée Territoire 14-18 Années 2020-2023, signée le 6 mars 2020 par les 7 partenaires, il est convenu entre les parties désignées ci-dessous :

La **Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château**, représentée par son Président, Monsieur Hervé Muzart ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes du Chemin des Dames**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul Coffinet ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes des Deux Vallées**, représentée par son Président, Monsieur Patrice Carvalho ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes des Lisières de l'Oise**, représentée par sa Présidente, Madame Valente-Le Hir ; dûment autorisée par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes du Pays des Sources**, représentée par son Président, Monsieur René Mahet ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes Retz-en-Valois**, représentée par son Président, Monsieur Alexandre de Montesquiou ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

La **Communauté de Communes du Val de l'Aisne**, représentée par son Président, Monsieur Thierry Routier ; dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du, ci-après dénommés les « partenaires », une convention annuelle portant sur le partenariat « Musée Territoire 14-18 ».

Accusé de réception en
préfecture
060-246000772-20230522-22m
ai2023_15-DE
Reçu le 23/05/2023



Préambule

Le Musée Territoire 14-18 est un projet commun mené à l'échelle de plusieurs intercommunalités des départements de l'Aisne et de l'Oise. Structuré autour de l'ancienne ligne de front entre la Somme et la Marne, son but premier est de mettre en valeur l'héritage historique de la Première Guerre mondiale sur les territoires qui le composent, par la mise en œuvre de projets communs et ce grâce à la mutualisation des compétences et des financements. Ce projet permet la mise en réseau des sites liés à l'histoire de la Grande Guerre et la mise en œuvre d'actions communes de communication et d'animation sur le territoire des intercommunalités concernées.

Le Musée Territoire 14-18 repose sur un partenariat établi par voie conventionnelle entre les sept communautés de communes signataires de la convention cadre 2020-2023. Ces collectivités sont situées sur deux départements des Hauts-de-France, offrant ainsi une dimension régionale au projet. Tous les ans, une convention définit le programme des actions à mettre en place et détaille les conditions de leur réalisation. La présente convention porte sur les actions communes prévues pour l'année 2023.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de présenter les actions prévues pour l'année 2023 par les communautés de communes et les partenaires du Musée Territoire 14-18 ;
- de préciser les maîtrises d'ouvrage et le pilotage associés à chaque action ;
- de spécifier le budget prévisionnel correspondant et la répartition de son financement entre les partenaires ;

Article 2 – Actions communes 2023

En 2023, le Musée Territoire 14-18 souhaite réaliser quatre missions :

- **La finalisation du site internet du Musée Territoire 14-18**, rendue nécessaire par l'extension de l'entente à 7 EPCI ainsi que sa maintenance annuelle
- **Les projets coordination**
- **Accompagner le projet événementiel « Sur les pas du soldat Léopold Maréchal »**
- **La finalisation du concours photo sur les 7 EPCI** pour mettre en avant l'histoire sur nos territoires

Un budget prévisionnel, placé en annexes de ce document (pp.6-7) récapitule les actions communes qui seront mises en place en 2023, en précisant les maîtrises d'ouvrage et les répartitions des financements entre les sept communautés de communes porteuses du projet et les partenaires extérieurs qui seront sollicités pour accompagner ces actions.

2.1 La finalisation du site internet

En 2022, le Musée Territoire a budgété 15 000 €, dont 6 000 € de subventions pour remettre à jour le site internet Musée Territoire 14-18.

Pour rappel, la refonte du site internet a pour objectif d'intégrer les nouveaux EPCI, partenaires et leurs sites de visite. Une première phase de définition des besoins et des axes d'amélioration du site, ainsi que la recherche de financement a été menée à bien. Une aide départementale (département de l'Oise, via l'agence de développement touristique Oise Tourisme) a été sollicitée pour permettre en 2021 la mise à jour du site.

Depuis mi-novembre 2022, seule la home page est visible et disponible sur <https://musee-territoire-1418.fr/>. Sur l'année 2023, la mission du coordinateur est de livrer dans son intégralité le site internet. À ce jour, les contenus manquants à fournir au prestataire sont la page de présentation du musée territoire, les associations partenaires du Musée Territoire 14-18 et les différents projets. Une maintenance annuelle est à prévoir cette année lorsque la livraison globale du site sera effectuée. Le

porteur de cette action sera la CC2V, à noter qu'une subvention de 6 000€ a été obtenue et qu'une fois l'EPCI porteur du projet aura en sa possession l'ensemble des factures, la subvention pourra être perçue.

2.2. Les projets de coordination

Arrivée en mars 2023, la nouvelle coordinatrice n'a pas pu travailler sur des projets précis qu'elle souhaite mener avec les 7 EPCI, manque de temps en vue de la finalisation du budget prévisionnel 2023 et de son arrivée en fin de 1^{er} trimestre. C'est pourquoi, ce budget de 5 000€ lui permettra de pouvoir faire la promotion et la valorisation du Musée Territoire 14-18 au travers des supports de communication. Elle définira au fur et à mesure de sa présence les projets du Musée Territoire 14-18. Le porteur de cette action sera la CCLO.

➤ 2.3. L'accompagnement du projet « Sur les pas du soldat Léopold Maréchal »

Le projet de la manifestation intitulé « Sur les pas du soldat Léopold Maréchal » se déroulera le samedi 17 et dimanche 18 juin 2023. Les porteurs de ce projet sont la CC2V et la CCPS qui coorganisent l'événementiel avec le soutien de la coordinatrice du Musée Territoire et financent la manifestation à hauteur de 5 000€ chacune.

2.4. La finalisation du projet concours photo

En 2022, le Musée Territoire 14-18 a constaté faire face à un problème d'identité et de lisibilité auprès du public. Pour ce faire, il avait été décidé de mettre en place une action qui impliquait à la fois les habitants et les visiteurs du Musée Territoire 14-18 : l'organisation d'un concours photo. L'obligation pour participer au concours était de se rendre sur un certain nombre des sites sélectionnés pour inciter les participants à se déplacer sur le territoire, leur donner l'occasion de découvrir les sites, de les faire connaître à leurs proches et à leur « communauté » sur les réseaux sociaux.

En 2023, le projet touchera à sa fin, à ce jour, il reste la délibération du jury pour élire les gagnants des différentes catégories, de mettre en place l'exposition de ces photos et de travailler avec un photographe professionnel pour enrichir la banque d'images du Musée Territoire 14-18. Le porteur de cette action sera la CC2V.

Article 3 – Modalités de pilotage, de financement et d'évaluation des actions

Chaque partenaire s'engage à réaliser les actions dont il est le porteur. Pour les mener à bien, il pourra s'appuyer sur la coordinatrice du Musée Territoire 14-18. Elle fera le lien entre les différents partenaires impliqués et veillera à organiser les réunions de groupes de travail adéquates pour piloter la mise en œuvre de ces actions.

Chaque communauté de communes s'engage à participer au financement de ce programme d'actions, en fonction du budget prévisionnel joint, et de la clé de répartition définie au prorata de la population.

Communauté de communes	Nombre d'habitants*	Clé de répartition %
Canton d'Oulchy le Château	5705	5
Chemin des Dames	5457	4
Deux Vallées	22 896	19
Lisières de l'Oise	16 347	13
Pays des Sources	22 083	18
Val de l'Aisne	20 302	17
Retz-en-Valois	29 594	24
Total	122 384	100

*Source : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019 (population municipale)

Une fois l'action réalisée, le porteur peut procéder à la mise en recouvrement de la participation financière des communautés de communes, dans la limite des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel, déduction faite des éventuelles subventions obtenues sur l'action. Dans le cas d'une récupération de la TVA par le porteur, celle-ci devra être répercutée sur le montant des remboursements par ses partenaires. Le règlement sera effectué sur émission d'un titre de recettes et d'un bilan financier.

Les actions feront l'objet d'une évaluation commune par les instances de coordination du Musée Territoire 14-18 (groupe de travail, comité de direction, etc.).

Article 4 – Règlement des litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les sept parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable avant de le soumettre à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif d'Amiens.

Article 5 – Durée de la convention

L'exécution de la convention s'inscrit dans le cadre de l'année civile. Convention établie en 7 exemplaires originaux, à Attichy, le

**Communauté de Communes du Canton
d'Oulchy-le-Château**

**Communauté de Communes du Chemin des
Dames**

Le Président, Hervé Muzart

Le Président, Jean-Paul Coffinet

Communauté de Communes des Deux Vallées

**Communauté de Communes des Lisières de
l'Oise**

Le Président, Patrice Carvalho

La Présidente, Sylvie Valente-Le Hir

**Communauté de Communes du Pays des
Sources**

Communauté de Communes du Val de l'Aisne

Le Président, René Mahet

Le Président, Thierry Routier

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Le Président, Alexandre de Montesquiou

		Clé de répartition: 5% 4% 19% 13% 18% 24% 17%																
MUSEE TERRITOIRE 14-18 : BUDGET Réel 2022 (Estimation prenant en compte les subventions sollicitées)																		
EPCI porteur	ACTIONS PREVUES EN 2022	Montant prévu initialement	DEPENSES TTC		Montant réparti entre les EPCI (subvention sollicitée déduite)	CC Canton d'Oulchy-le-Château	CC Chemin des Dames	CC Deux Vallées	CC Lièvres de l'Oise	CC Pays des Sources	CC Retz-en-Valois	CC Val de l'Aisne						
			Subvention obtenue	Subvention conseil départemental														
PROJET SCOLAIRE "expo Reconstruction"																		
CC2V	Fabrication des kakémonos composant l'exposition	2 500 €	non concerné subvention	-	-	-	-	-	-	-	-	-						
Sous-total projet Jeunesse		2 500 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
COMMUNICATION & ANIMATION																		
RESEAU																		
CC2V	Hébergement annuel & maintenance du site	2 300 €		1 380,00 €	69,00 €	55,20 €	262,20 €	179,40 €	248,40 €	331,20 €	234,60 €							
CC2V	Refonte du site Internet	15 000 €		7 500,00 €	0,05	375,00 €	0,04	300,00 €	0,2	1 425,00 €	0,13	975,00 €	0,18	1 350,00 €	0,24	1 800,00 €	0,17	1 275,00 €
CC2V	Campagne photo & vidéos	15 000 €		1 526,00 €		76,30 €		61,04 €		289,94 €		198,38 €		274,68 €		366,24 €		259,42 €
CC2V	Préparation et communication ultra trail de la ligne Rouge	3 000 €		1 366,20 €		68,31 €		54,65 €		259,58 €		177,61 €		245,92 €		327,89 €		232,25 €
CC2V	COUSINAGE ASSOCIATION "Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre"	250 €		-		-		-		-		-		-		-		-
Total Communication		35 500 €	0 €	11 772 €		588,61 €		470,89 €		2 216,72 €		1 530,19 €		2 119,00 €		2 825,13 €		2 061,27 €
POSTE DE COORDINATION																		
CCLO	Salaires annuel chargé poste de coordination	35 000 €		16 513,01 €		825,65 €		660,52 €		3 137,47 €		2 146,69 €		2 972,34 €		3 963,12 €		2 807,21 €
CCLO	Frais du poste	1 700 €		1 492,92 €		74,65 €		59,72 €		283,65 €		194,08 €		268,73 €		358,30 €		253,80 €
Total Coordination		36 700 €		18 006 €		900,30 €		720,24 €		3 421,12 €		2 340,77 €		3 241,07 €		4 321,42 €		3 061,01 €
TOTAL GLOBAL		74 750 €	-00 €	29 778 €		1 488,91 €		1 191,13 €		5 637,84 €		3 871,16 €		5 360,06 €		7 146,75 €		5 062,28 €

		Clé de répartition: 5% 4% 19% 13% 18% 24% 17%																
MUSEE TERRITOIRE 14-18 : BUDGET PREVISIONNEL 2023 (avec subventions)																		
EPCI porteur	ACTIONS PREVUES EN 2023	Montant prévu initialement	DEPENSES TTC		Montant réparti entre les EPCI	CC Canton d'Oulchy-le-Château	CC Chemin des Dames	CC Deux Vallées	CC Lièvres de l'Oise	CC Pays des Sources	CC Retz-en-Valois	CC Val de l'Aisne						
			Subvention sollicitée	Subvention conseil départemental														
version du 27/03/23																		
Site Internet																		
CC2V	Maintenance 2022	1 600 €		1 600 €	0,05	80 €	0,04	64 €	0,19	304 €	0,13	208 €	0,18	288 €	0,24	384 €	0,17	272 €
CC2V	Hébergement annuel 2023 & maintenance du site web	2 000 €		2 000 €		100 €		80 €		380 €		260 €		360 €		480 €		340 €
CC2V	Livraison deuxième partie site Internet	7 500 €	6 000 €	1 500 €		75 €		60 €		285 €		195 €		270 €		360 €		255 €
Sous-total Site Internet		11 100 €		5 100 €		255 €		204 €		969 €		603 €		918 €		1 224 €		867 €
Communication et événements																		
CCLO	Projets coordinatrice	5 000 €		5 000 €		250 €		200 €		950 €		650 €		900 €		1 200 €		850 €
CC2V / CCPS	Événementiel Maréchal	10 000 €		10 000 €				5 000 €				5 000 €						
Sous-total communication		15 000 €		15 000 €		250 €		200 €		950 €		650 €		900 €		1 200 €		850 €
Projet Commun																		
CC2V	Concours Photo****	13 500 €		13 500 €		675 €		540 €		2 565 €		1 755 €		2 430 €		3 240 €		2 295 €
Sous-total projet commun		13 500 €		13 500 €		675 €		540 €		2 565 €		1 755 €		2 430 €		3 240 €		2 295 €
Total actions 2023		39 600 €		33 600 €		1 680 €		1 344 €		6 384 €		4 368 €		6 048 €		8 064 €		5 712 €
POSTE DE COORDINATION																		
CCLO	Salaires annuel chargé poste de coordination	30 000 €		30 000 €		1 500 €		1 200 €		5 700 €		3 900 €		5 400 €		7 200 €		5 100 €
CCLO	Frais de déplacement	4 000 €		4 000 €		200 €		160 €		760 €		520 €		720 €		960 €		680 €
CCLO	Frais du poste	1 500 €		1 500 €		75 €		60 €		285 €		195 €		270 €		360 €		255 €
Total Coordination		35 500 €		35 500 €		1 775 €		1 420 €		6 745 €		4 615 €		6 390 €		8 520 €		6 035 €
TOTAL GLOBAL		75 100 €		69 100 €		3 455 €		2 764 €		13 129 €		8 983 €		12 438 €		16 584 €		11 747 €

2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Objet :
Appui de la
Communauté de
Communes à la
réouverture de la
boulangerie de
Chevincourt

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_16-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées

Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Appui de la Communauté de Communes à la réouverture de la boulangerie de Chevincourt

2023 -05-16

Monsieur le Président expose :

Artisans boulangers depuis 2006 à Thourotte, M. et Mme Depuille cherchaient une deuxième boulangerie à développer, dans le cadre d'un projet familial. Le CCAS de Chevincourt leur a proposé d'acquérir les murs de l'ancienne boulangerie, fermée depuis février 2021, afin que ce seul commerce du village réouvre à nouveau ses portes. Pour pallier le manque d'offre dans le village, ils envisagent de développer également la vente de produits locaux et des produits frais (œufs, lait, levure, yaourts, fromages...), des produits d'épiceries (Miel, confiture, chocolat, gâteaux secs, farine...), boissons, journaux...

Ce projet représente des coûts d'investissements conséquents. En effet, des travaux importants ont été nécessaires, ainsi que l'achat de matériels professionnels coûteux. Les porteurs de projet ont donc sollicité différentes subventions et envisagent de formuler une demande d'aide dans le cadre du dispositif de soutien à l'installation de commerces multi-services sédentaires ou de commerces ambulants dans des communes rurales, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Les porteurs de projets privés devront obligatoirement disposer de **l'appui de la collectivité territoriale** d'implantation du commerce et **démontrer leur capacité** à mener à bien leur projet d'implantation.

M. et Mme Depuille ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement du service Développement économique de la CC2V afin d'obtenir un prêt d'honneur.

Ce dernier leur a été accordé au cours du comité d'agrément du 20 mai 2022. Afin donc de compléter leur dossier de demande pour ce dispositif.

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le soutien de l'ANT pour ce type de dispositif,
Considérant les dispositifs d'accompagnement à l'installation de commerce en milieu rural,
Considérant le soutien de la Communauté de Communauté aux commerces de proximité,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOUTIEN ET APPUIE le projet d'installation de la boulangerie de Chevincourt

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,

Le Président,




P. CARVALHO.

2023/

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE COMPIEGNE

CANTON DE
THOUROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES DEUX VALLEES

SEANCE DU 22 MAI 2023

DATE DE CONVOCATION
15 mai 2023

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de la
réception en Sous-préfecture le
23 mai 2023 (Voie électronique)
Publication le 23 mai 2023
Le Président,



NOMBRE DE DELEGUES

* EN EXERCICE : 32

* PRESENTS : 25

* VOTANTS : 29

Objet :
Feuille de route
numérique

L'an Deux Mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire - 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, VANDEMBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, SERVAIS, RICARD, JOLY, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Monsieur RICARD, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR,

ABSENTS : Messieurs IBRAN, CUELLE, DROUET

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORT, responsable des finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. RICARD Jean Marie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués.

Les conditions de quorum étant remplies.....

Accusé de réception en préfecture 060-246000772-20230522-22mai2023_17-DE Reçu le 23/05/2023

Communauté de Communes des Deux Vallées
Séance du Conseil Communautaire du 22 Mai 2023

OBJET : Feuille de route numérique

2023 -05-17

Monsieur le Président explique que la feuille de route est un document stratégique élaboré à l'échelle de l'intercommunalité et proposé à la région des Hauts-de-France en vue d'obtenir des soutiens financiers.

Il concerne les projets de la Communauté de Communes mais peut inclure les projets communaux.

Deux réunions ont été organisées avec les communes du territoire afin de faire ressortir les idées et les thématiques générales, de donner la parole aux communes concernant leurs usages et leurs projets dans le domaine du numérique.

La feuille de route proposée a pour objectif de :

- Donner de la cohérence à l'ensemble des actions,
- Mettre le numérique au service de la population et acteurs du territoire, dans le cadre du projet de territoire validé par les élus,
- Définir les orientations et priorités,
- Créer des synergies avec les communes du territoire.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation de la phase opérationnelle de la feuille de route numérique figurant en annexe du présent dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la mise en œuvre des projets et actions présentées et de tous ceux à venir intégrés à la stratégie numérique du territoire,

AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions utiles à la mise en œuvre des actions associées.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la feuille de route numérique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,
Pour copie conforme,



Le Président,

P. CARVALHO.

Feuille de route numérique des Deux Vallées

Accusé de réception en préfecture
060-246000772-20230522-22mai
2023_17-DE
Reçu le 23/05/2023

INTRODUCTION :

Dès les années 2000, l'accès aux technologies de l'information et de la communication (NTIC) est devenu un enjeu de société dans la résorption de la « fracture numérique ». Depuis, avec le développement considérable des technologies dans tous les secteurs, le numérique est plus que jamais considéré comme un enjeu économique et social majeur. L'utilisation des smartphones, des réseaux sociaux et d'autres technologies numériques a transformé de nombreux aspects de la vie, de la communication à la consommation en passant par le travail. Avec un impact important sur la vie quotidienne des Français, le numérique offre donc à la fois des opportunités et des défis pour l'avenir.

En 2021, à l'occasion du début du mandat, les élus de la CC2V ont travaillé à l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 2030. Dans les domaines de compétences de la communauté de communes, six ambitions et 28 grands objectifs ont été fixés afin de permettre un aménagement équilibré et durable du territoire en réponse aux enjeux et défis à venir. Le numérique en est l'une des composante.

A la demande de la région des Hauts-de-France, il est proposé d'intégrer une feuille de route numérique au projet de territoire. Celle-ci est un plan stratégique qui concerne les projets de la Communauté de Communes mais peut également inclure les projets communaux. Pour ce faire, fin 2022 et début 2023, des réunions ont été organisées avec les communes du territoire afin de faire ressortir les idées et les thématiques générales et de donner la parole aux communes concernant leurs usages et leurs projets dans le domaine du numérique.

La feuille de route numérique des Deux Vallées proposée a pour objectifs de :

- Donner de la cohérence à l'ensemble des actions,
- Mettre le numérique au service de la population et acteurs du territoire, dans le cadre du projet de territoire validé par les élus,
- Définir les orientations et priorités,
- Créer des synergies avec les communes du territoire.

Elle permettra de solliciter des soutiens financiers auprès de nos partenaires.

PRESENTATION DU TERRITOIRE :

La CC2V est constituée de 16 communes nichées dans les vallées de l'Oise et du Matz. Située à 80 Km de Paris, la communauté de communes est idéalement située entre les villes de Compiègne et de Noyon. Sur ce territoire vivent près de 24 000 habitants. Le territoire de la CC2V présente un patrimoine écologique et historique riche. D'une part, il est doté de massifs forestiers exceptionnels (avec plus de 40% du territoire couvert), de monts verdoyants et de milieux humides dans la vallée de l'Oise. D'autre part, il abrite plusieurs monuments dont certains sont inscrits ou classés à l'inventaire des monuments et sites historiques. Enfin, l'histoire et les traditions du territoire contribuent à donner aux Deux Vallées son caractère si spécifique.

Feuille de route numérique des Deux Vallées

Les Deux Vallées ont été marquées par une histoire riche, notamment industrielle. Le territoire est irrigué par un axe central constitué d'un canal, d'une voie ferrée et d'une deux fois deux voies. Aujourd'hui, de nouvelles perspectives voient le jour avec l'arrivée du Canal Seine Nord Europe qui traverse le territoire du Nord au Sud.

La CC2V a une particularité départementale : assurer à la fois la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Pour cela, elle gère un système de collecte en porte-à-porte et un réseau de déchetteries. Dès 2011, en plus des excellents résultats sur le tri, la communauté de communes s'est investie dans la diminution des déchets à la source. Aujourd'hui, la CC2V fait de la préservation de la biodiversité un axe majeur de son action en faveur de l'environnement. Avec les changements climatiques, la préservation de la ressource en eau est plus que jamais au centre des attentes et des préoccupations.

Par ailleurs, dès sa création, les élus ont souhaité proposer des services à la population. Ils contribuent tout au long de l'année à améliorer la qualité de vie des habitants. Des accueils de loisirs aux spectacles en passant par l'initiation à l'informatique, l'enjeu est de répondre aux besoins qui sont identifiés. Ce travail est mené en concertation et en complément des actions menées par les communes. Reconnus et appréciés des habitants, ces services seront adaptés et développés dans le cadre du nouveau projet de territoire. La lutte contre l'éloignement des services publics est notamment au centre des attentes des élus. Il faut noter que dans ce domaine, la CC2V a souscrit dès les années 2000 au dispositif « Picardie en ligne ». Plusieurs salles numériques offrant un accès libre et gratuit à des outils informatiques et à internet ont été ouverts. Ils sont complétés par de l'initiation à l'informatique par des animateurs. Ce service a fait l'objet d'une évolution notable fin 2022 avec la volonté de se rapprocher de toutes les communes et de leurs habitants.

Enfin, les élus de la CC2V ont toujours soutenu la pratique du sport. Cela a commencé par la création de city-stades dans chacune des communes. Les élus ont également décidé d'encourager les associations qui ont en leur sein des sportifs de haut niveau, par le biais d'aides financières lors de la participation à certaines compétitions. De plus, la CC2V soutient financièrement quelques manifestations sportives d'intérêt communautaire. Une nouvelle page verra le jour avec la création d'une piscine intercommunale à horizon 2025. Enfin, en lien avec les enjeux de mobilité et porté par les préoccupations écologiques, le développement de la pratique du vélo sera un enjeu fort des années à venir.

Pour chacun de ces sujets, et dans une logique synergie à l'échelle du territoire, la feuille de route a pour ambition de faciliter la collaboration entre les communes et l'intercommunalité. Cela pourrait passer par la mise en place de plateformes numériques communes, le partage des données SIG pour améliorer les prises de décision en matière d'infrastructures, le développement de projets communs.

Feuille de route numérique des Deux Vallées

LE NUMERIQUE ET LE PROJET DEUX VALLEES 2030

CADRE DE VIE :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **cinq grands objectifs** du projet de territoire :

- Planifier l'organisation du territoire
- Faciliter les déplacements
- Favoriser une mobilité moins polluante
- Adapter l'offre de logements
- Améliorer la qualité énergétique des bâtiments

Exemples d'actions envisagées :

- Améliorer l'accès par les habitants aux informations de la CC2V et des communes, notamment dans le domaine de l'accessibilité handicap
- Développer les services en ligne pour faciliter les démarches entre usagers et administrations
- Poursuivre le développement d'applications du Système d'Information Géographique (SIG)
- Favoriser le co-voiturage et la connaissance des mobilités alternatives à la voiture individuelle à travers des applications et sites dédiés

ECONOMIE :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **quatre grands objectifs** du projet de territoire :

- Créer les outils favorisant l'implantation de nouveaux acteurs économiques
- Accompagner le développement économique et la transition numérique
- Favoriser le commerce et l'activité de proximité
- Diversifier le tissu économique en capitalisant sur notre histoire (fluvial)

Exemples d'actions envisagées :

- Accompagner les entreprises locales dans le référencement de leur entreprise sur les moteurs de recherche
- Favoriser l'utilisation par les commerçants et artisans de la plateforme du Pays
- Améliorer l'offre d'espace de télétravail / coworking

ENVIRONNEMENT :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **cinq grands objectifs** du projet de territoire :

- Optimiser la gestion des déchets

Feuille de route numérique des Deux Vallées

- Réduire la production des déchets
- Préserver la ressource en eau
- Prévenir le risque inondation
- Accueillir et préserver la biodiversité

Exemples d'actions envisagées :

- Installer des capteurs de précipitations dans le cadre de la lutte contre le ruissèlement et les inondations
- Installer des webcams de connaissance de la faune
- Organiser un renouvellement plus durable du parc informatique des collectivités (conseil, diagnostic, accompagnement...)

SOLIDARITE :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **sept grands objectifs** du projet de territoire :

- Accentuer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- Diversifier et rapprocher l'offre culturelle des habitants
- Poursuivre l'action à destination du public scolaire du territoire
- Intensifier l'accompagnement numérique des habitants et des communes
- Faciliter l'accès à la santé
- Renforcer le tissu associatif
- Participer à la sécurité des biens et des personnes

Exemples d'actions envisagées :

- Renouvellement et amélioration du matériel des sites d'accueil numériques
- Accompagner le développement de nouveaux usages (impression 3D, e-sport...), notamment auprès du jeune public (ateliers en collèges...) via l'organisation d'événements dédiés
- Structurer l'offre du service numérique de la CC2V via un réseau de tiers lieux différenciés (maker-place / culture & numérique / e-sport)

PATRIMOINE :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **quatre grands objectifs** du projet de territoire :

- Valoriser l'histoire fluviale du territoire
- Préserver le patrimoine naturel et historique
- Développer les sentiers de randonnée
- Accroître l'offre touristique

Exemples d'actions envisagées :

Feuille de route numérique des Deux Vallées

- Faire entrer le musée de la batellerie dans l'ère du numérique (simulateur de navigation, activités pédagogiques interactives autour du CSNE...)
- Développer information interactive et une cartographie des sentiers de randonnées et des lieux du patrimoine du territoire (développement des accès via QRcode, réalité augmentée...)

SPORT :

La feuille de route numérique pourrait répondre aux **trois grands objectifs** du projet de territoire :

- Favoriser l'apprentissage de la natation
- Mettre en place des équipements communaux en faveur de la pratique du vélo
- Soutenir les pratiques sportives locales ou de haut niveau

Exemples d'actions envisagées :

- Faire des Deux Vallées un territoire précurseur dans le « *e-sport* »

SUJETS TRANSVERSAUX

En complément des objectifs et projets énoncés ci-dessus, de nouvelles synergies seront mises en œuvre avec les communes du territoire.

Exemples d'actions envisagées :

- Former agents et élus des collectivités du territoire aux nouveaux usages numériques
- Sécuriser l'utilisation des outils informatiques de la CC2V et des mairies
- Mettre en place un outil numérique de gestion de projets CC2V et le partager avec les Mairies
- Déployer la billettique dématérialisée (mobilité, culture, tourisme....)
- Développer l'archivage numérique
- Organiser et développer le réseau de tiers lieux différenciés (maker-place / culture & numérique / e-sport) en lien avec les structures communales